



CONSEIL COMMUNAL  
GLAND

## Procès-verbal de la séance du Conseil communal du jeudi 3 septembre 2009

La présidente, Mme Sara Petraglio, ouvre la séance à 20h00, à la Salle communale. Elle salue Mmes et MM. les Conseillers et Mme et MM. les Municipaux, ainsi que la presse et le public. Elle remercie M. Pierre Brugger, huissier et le personnel communal pour la préparation de la salle puis, passe la parole à M. le Syndic pour une information.

M. Creteigny: le 28 septembre de 18h30 à 22 h, à Montoly, aura lieu une rencontre avec les nouveaux habitants de Gland. 833 invitations ont été envoyées aux habitants arrivés dans la commune depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2008. Cette soirée est destinée à la présentation, sur panneaux, des divers services, fonctionnements et prestations de la Ville ainsi que du Conseil communal d'où, la présence, ce soir, d'un photographe dans la salle. Les Conseillers ne désirant pas que leur photo apparaisse sur les panneaux sont priés de s'annoncer auprès de la présidente.

### 1. Appel et ordre du jour

L'appel fait constater la présence de 60 Conseillers et Conseillères. Il y a 10 excusés (Mmes Barakat Nadin, Molleyres Anne-Marie. MM. Baumgartner Stéphane, Dewarrat Noël, Mendes Boavista Victor, Molfinqueo Victor, Sutter Loris, Turrettini Hubert, Roland Vallotton, Zeggani Driss).

La présidente s'assure que chaque Conseiller-ère a été régulièrement convoqué-e et a reçu les documents relatifs à l'ordre du jour. Ayant constaté que c'était le cas et que le quorum est atteint, elle déclare que le Conseil peut valablement délibérer et demande à chacun de bien vouloir utiliser les nouveaux micros mis à disposition, ceci afin de faciliter la compréhension de chacun et le travail de la secrétaire.

M. Bovon: souhaite que, selon une certaine tradition, la bénédiction divine soit invoquée sur les travaux de l'assemblée.

La présidente répond qu'elle ne souhaite pas invoquer la bénédiction de Dieu. Elle pense qu'Il fait confiance à tous et que nous sommes responsables et capables de mener à bien les débats.

Le bureau du Conseil a reçu une interpellation de M. Jean-Michel Favez intitulée «Quelle politique communale pour rendre publiques les rives du lac?».

La présidente s'assure que cette interpellation est soutenue par cinq membres. Etant le cas, elle demande à M. Favez s'il désire développer son interpellation séance tenante. M. Favez répond par l'affirmative. L'interpellation sera ajoutée à l'ordre du jour.

L'ordre du jour de cette séance est le suivant:

1. Appel et ordre du jour.
2. Approbation du procès-verbal de la séance de Conseil du 25 juin 2009.
3. Communications du bureau.
4. Assermentation de 1 conseiller-ère.
5. Communications de la Municipalité.

### **Préavis avec décision**

6. Préavis municipal N° 63 relatif à une demande de crédit de construction pour financer une extension du Centre sportif «En Bord».
7. Préavis municipal N° 64 relatif à une demande de crédit d'étude pour la création d'une île de baignade et ses infrastructures au lieu-dit «Sous La Lignière».
8. Préavis municipal N° 65 relatif à l'acquisition d'une échelle automobile d'occasion pour le Service du feu.

### **Objet avec décision**

9. Etude de la réponse de la Municipalité au postulat de M. Philippe Martinet «Priant la Municipalité de réorienter ses priorités d'amélioration des infrastructures sportives en donnant la priorité à une piscine couverte».

### **Première lecture**

10. Préavis municipal N° 66 relatif au plan partiel d'affectation «La Chavanne» et son règlement.
11. Préavis municipal N° 67 relatif aux postulats de Mme Catherine Labouchère: «A Gland, quelle politique sociale pour nos aînés?» et de Mme Arlette Roy: «Pour une étude sur le logement pour seniors».

### **Autres objets**

12. Réponse de la Commission chargée d'étudier la prise en considération du postulat de M. Philippe Martinet intitulé «Mobilité douce à Gland».
13. Réponse de la Commission chargée d'étudier la prise en considération de la motion de Mme Sara Petraglio intitulée «Pour des achats publics équitables et responsables».
14. Nomination d'une Commission pour l'étude de la prise en considération du postulat de M. Michael Rohrer intitulé «Etude de l'opportunité de mettre en place un réseau de vélos en libre-service sur la Commune».
15. Interpellation de M. Jean-Michel Favez intitulée «Quelle politique communale pour rendre publiques les rives du lac?».

### **Divers**

16. Divers + Propositions individuelles.

Après lecture de l'ordre du jour modifié, celui-ci est accepté à l'unanimité, sans avis contraire ou abstention.

Avec l'arrivée de M. Daniel Richard, le nombre de Conseillers présents passe à 61.

## **2. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil du 25 juin 2009.**

La discussion est ouverte.

- **Mme Roy:** dans les communications de la Municipalité page 3, Réseau des Toblerones, il est dit que: «Pour Gland, l'ensemble des conventions d'accueil avec les parents a été dénoncé. Les parents sont encouragés à refaire une convention afin de repartir sur de nouvelles bases dès le 1<sup>er</sup> août 2009, date de l'entrée en vigueur des tarifs». Mme Roy ne comprend pas que les parents doivent refaire une convention et aimerait des explications.
- **M. Favez:** précise dans son intervention en page 11, 2<sup>e</sup> ligne qu'il s'agit: «de personnes au bénéfice d'une imposition d'après la dépense» et non pas des personnes au bénéfice d'une taxation fiscale.
- **M. Cretegnny:** confirme que le texte du procès-verbal est correct et que des explications seront données ultérieurement.

La correction sera portée au procès-verbal de ce soir.

La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

### **Décision**

*Le Conseil communal accepte à l'unanimité le procès-verbal de la séance de Conseil communal du 25 juin 2009.*

### **3. Communications du bureau**

- Le 13 juillet a eu lieu la cérémonie de la passation des pouvoirs entre l'ancien et le nouveau bureau. Merci à la Municipalité et la presse pour avoir participé à cette soirée.
- Le 27 juillet, le bureau a rencontré la Municipalité pour la préparation du Conseil de ce soir.
- Le 31 août, le bureau a rencontré la Municipalité pour la préparation du Conseil du mois d'octobre.
- Le 3 juillet, reçu la démission de M. Hugo Rohrer, dont lecture est faite.
- A titre d'information, les remplaçants de MM. Balmat et Moret étant absents ce soir seront assermentés lors du Conseil du 8 octobre.

Avec l'arrivée de M. Philippe Martinet, le nombre de Conseillers présents passe à 62.

### **4. Assermentation de 1 Conseillère**

M. Waeger, au nom du parti socialiste présente Mme Charlotte Gabriel en remplacement de M. Hugo Rohrer, démissionnaire. Mme Gabriel, née le 24 juillet 1991, vient tout juste de fêter ses 18 ans et remplace le plus âgé des Conseillers socialistes. Elle vit à Gland depuis 1996 et poursuit ses études au Gymnase de Nyon, option économie et droit. Son intérêt politique s'est réveillé par la politique internationale et en s'engageant depuis un an chez les Jeunes Socialistes. Mme Gabriel aime lire et peindre.

Après cette présentation, la présidente invite Mme Gabriel à venir devant le bureau afin de prêter serment et demande au Conseil, à la presse et au public de se lever pour l'assermentation.

La nouvelle Conseillère, après lecture du serment, promet de le respecter.

La présidente la félicite et l'invite à rejoindre les rangs du Conseil.

*Compte tenu de cette assermentation, le nombre de Conseillers présents passe à 63.*

### **5. Communications de la Municipalité**

**M. Gérald Cretegy**, syndic (administration générale, ressources humaines, sécurité publique, accueil petite enfance)

- **Zone 30:** sa mise en place a eu pour conséquence la disparition de deux passages à piétons, celui de la rue du Borgeaud est encore en sursis. Les piétons peuvent traverser où bon leur semble, les véhicules devant faire preuve de prudence. Afin d'attirer l'attention des enfants et des utilisateurs, des patrouilleurs déambulent dans la zone 30. Ils sont revêtus d'un t-shirt décoré par un signal 30km/h en forme de cœur, ils prodiguent conseils et remarques. Cette opération sera maintenue jusqu'aux vacances d'automne. Un radar écran «VisiSpeed» a été loué pendant trois semaines auprès du TCS afin de permettre aux usagers de se rendre compte à quelle vitesse ils roulent dans cette zone. L'opération sera renouvelée régulièrement.

- **Grippe A/H1N1:** un recensement des mesures nécessaires dans les bâtiments communaux pour protéger le personnel et le public d'une éventuelle contamination de la maladie a été fait. Il s'agit de mesures sanitaires telle que la généralisation de l'utilisation de distributeurs de papier pour le lavage des mains. La Municipalité suit de près les informations des départements cantonaux et fédéraux de la santé. Ces informations se trouvent sur le site [www.pandemia.ch](http://www.pandemia.ch)

- **Enquête:** la Municipalité a commandé une enquête auprès de «Gestion-Cité» qui collabore avec la Haute Ecole de Gestion «ARC» afin de comprendre comment les habitants de Gland perçoivent leur ville et comment ils évaluent les prestations qu'elle propose et quelles sont leurs attentes à son égard. Une ville ne peut avoir une image forte que si elle répond aux aspirations de sa population. Le questionnaire sera envoyé à 2000 habitants, trié selon un mode totalement aléatoire. La méthode d'enquête a déjà été utilisée dans une dizaine de localités de Suisse romande et débutera à fin septembre. Le 15 septembre aura lieu une conférence de presse pour le lancement de cette opération.
- **Personnel communal:** le 17 septembre, la Municipalité rencontrera la Commission du personnel concernant la révision du statut du personnel. Mouvement du personnel, engagement au 28 août: PauseDéj, Mauverney, Mme Matthey Junod pour remplacer Mme Sudan, démissionnaire. Grand Champ, ouvertures des nouvelles structures: Mmes Vielsy Schütz Valdes et Françoise Fankhauser. Perrerets: Mme Isabelle Gaille en remplacement de Mme Tardy.

**Mme Florence Golaz, municipale** (instruction publique, affaires culturelles, jeunesse et transports)

- **Instruction publique:** Etablissement primaire: effectifs en légère baisse, 835 élèves (l'année passée 861 élèves) avec pourtant une classe de plus, soit 44 classes. Etablissement secondaire: également une classe de plus, soit 40 classes, 746 élèves (l'année passée 735 élèves). Au total 84 classes pour 1581 élèves.
- **Jeunesse:** la Municipalité, suivant une proposition du réseau jeunesse, a donné son aval au projet «Jeunesse impliquée» soutenue par Infoclic et le groupe d'Intérêt Jeunesse. Un comité composé de jeunes et d'adultes sera mis sur pied cet automne et organisera une Journée forum sous l'appellation «Jeunesse impliquée». Le but est de favoriser l'émergence de projets-jeunesse dans la commune. A la fin de la journée, la démarche «Jeunesse impliquée» doit aboutir à l'adoption d'un ou de plusieurs projets fédérateurs et réalistes. «Jeunesse impliquée» permet à des jeunes de différents âges, origines et formation de participer au changement, en faisant des propositions et en assumant des tâches concrètes dans le but de faire entendre les intérêts de la jeunesse et ses envies. La participation citoyenne permet aux jeunes de s'intégrer et de créer des liens durables dans leur lieu de vie. La mise sur pied de projets concrets permet ainsi aux jeunes de se responsabiliser sur le long terme en s'impliquant dans la société. La date du forum sera communiquée lors du prochain Conseil.  
Pause-déj: 24 places supplémentaires, pour les élèves de 4<sup>e</sup> année, ont été ouvertes à Grand Champ, ce qui porte le nombre de places à 120.
- **Culture:** l'extension de la bibliothèque communale et scolaire est terminée. Elle offre aux classes primaires un bel outil et au public un lieu agréable.
- **Intégration:** le dimanche 4 octobre à l'occasion du marché d'automne se déroulera à la Salle communale la première Fête multiculturelle. Musiques et danses du monde, dégustations de spécialités culinaires de tous les continents, concours, animations pour les enfants sont au programme. La Commission d'intégration se réjouit à l'idée de partager ces moments de convivialité et de rencontre.
- **Transport:** la ville de Gland organise pour la troisième fois, du 13 au 22 septembre, la semaine de la mobilité. Mis à part les activités destinées aux écoliers de la commune et le Forum pour les entreprises, le dimanche 13 septembre sera le point fort de cette édition avec le concours de l'Association des Artisans et commerçants de Gland (ACG) assurant subsistance et animations musicales et artistiques. Des vélos électriques seront à l'essai sur la Place communale. Un représentant de «Mobility» expliquera le concept et l'utilisation des voitures en auto-partage. Aura également une place la promotion de voitures peu polluantes pour le transport individuel motorisé. Une brochure rassemblant des promenades à faire dans la commune avec promotion des itinéraires de «SuisseMobile» sera distribuée aux participants.

Ce même dimanche ont lieu les Journées du patrimoine et la Municipalité s'y associe en finançant une balade accompagnée d'un guide sur le sentier des Toblerones. Le programme de la semaine se trouve sur le site internet de la Commune.

**M. Daniel Collaud, municipal** (finances, promotion économique, affaires sociales, sports, domaines et forêts)

- **Finances:** le décompte final 2008 pour la facture sociale de péréquation horizontale est arrivé, la ville va recevoir Fr. 2'268'715.--. Deux explications à cela: d'une part le montant de la facture sociale est de 14 mio inférieur aux montants versés par les communes et les acomptes demandés étaient basés sur les données 2006 sans tenir compte des évolutions de nombreuses communes en 2007. L'année prochaine devrait encore être favorisée, compte tenu du montant des acomptes encore versés cette année et qui sont supérieurs de 2 mio à ce qui aura été payé réellement en 2008. Pour l'année suivante, cela devrait se stabiliser mais il faudra voir avec les effets de la nouvelle péréquation si elle entre en vigueur.
- **Social:** concernant la demande pour des appartements à loyer protégés ou modérés, en réponse à la question de M. Favez, le nombre est de 166 demandes ouvertes actuellement pour Gland réparties comme suit: 1 pièce: 19 personnes; 2 pièces: 52 personnes; 3 pièces: 52 personnes; 4 pièces: 37 personnes; 5 pièces: 6 personnes. Des difficultés sont rencontrées dans le cadre du traitement, exemple: inscription mais pas de volonté de changement; départ mais pas d'annonce de sortie au Greffe; situation familiale non conforme à la législation; volonté d'un appartement en cas de futur divorce, etc.; pour un appartement libre de 3 pièces, il a fallu contacter dix personnes, début août, (deux n'ont pas répondu, deux avaient déménagé entre temps et cinq l'ont refusé).
- **Sport:** le 29 août s'est déroulée avec succès la Fête du sport à Grand Champ. Des remerciements officiels sont adressés au Comité d'organisation et à l'ensemble des sociétés locales qui ont permis de découvrir une quinzaine de sports différents. L'inauguration du parcours Nordic Walking aura lieu à «En Bord» le 12 septembre à 10h30.
- **Domaines:** divers échanges de bois ont eu lieu avec M. Chollet soit cession de quatre parcelles à «Pont Charbonnier», reprise d'une parcelle au même endroit et trois parcelles sur les forêts de Malagny. Ces échanges sont toujours effectués dans le même but, soit de regrouper les parcelles de la commune et à terme pouvoir aménager la parcelle de Malagny. Il reste encore cinq parcelles à acheter.

**M. Thierry Genoud, municipal** (urbanisme et bâtiments)

- **Place de la Gare:** suite aux concertations publiques, le bureau Golchan a adapté l'avant-projet afin de pouvoir le soumettre aux différents organes concernés. Le 15 juillet, le Service des routes et le Voyer de l'Etat étaient sur place pour apprécier la nécessité d'un examen préalable. L'enquête publique sera suffisante à ces deux intervenants pour se prononcer. Le 27 août, le projet a été présenté à la Sous-commission cantonale des espaces publics (SCEP). Le service de la Mobilité était représenté lors de cette séance. Préavis de la SCEP tout à fait positif avec quelques remarques qui seront intégrées au projet définitif. Le 7 septembre, la Municipalité prendra les décisions nécessaires avant l'enquête publique. Le 17 septembre, le groupe de travail CFF-Canton-Commune se réunit pour finaliser le projet en vue de l'enquête publique qui aura lieu fin septembre durant 30 jours. Le préavis au Conseil communal pour le crédit de réalisation devrait être présenté en première lecture le 12 novembre 2009.
- **Plan partiel d'affectation «Communet-Borgeaud»:** l'enquête publique est arrivée à terme le 10 août 2009 et 21 oppositions ont été reçues. Elles seront traitées courant septembre afin de pouvoir présenter un préavis en première lecture à la fin de l'année 2009. La Municipalité se propose de rencontrer les opposants, malgré le fait que deux séances publiques aient permis d'apporter un grand nombre de précisions et d'éclaircissements à la

problématique d'un tel quartier. Cette démarche devrait permettre à chacun de recevoir une réponse circonstanciée à ses interrogations.

- **Etude concernant la piscine:** mandat a été donné au bureau CSD afin de mettre au grand jour les différentes caractéristiques de plusieurs sites potentiels sur la commune. La Municipalité explorera les différentes possibilités, tant pour le site que pour la configuration de cette équipement communal de première importance. Un préavis municipal pour un crédit d'étude, y compris le concours d'architecture répondant aux marchés publics, sera soumis au Conseil communal.

- **Zone 30 km/h:** la mise en place de la modération du trafic a été effectuée. Reste deux seuils surélevés à réaliser: la semaine prochaine devant l'école de la Dôle et durant les vacances d'octobre pour celle des Perrerets. Une période d'observation est actuellement en cours afin d'évaluer la portée des équipements mis en place. Certains compléments ou modifications ne sont pas à exclure. Le secteur «Sud de la Ville» sera étudié pour poursuivre le concept général de mobilité douce. De même que l'implantation de places pour les deux roues à différents emplacements de la commune.

- **Géothermie profonde:** une convention sera signée le 17 septembre entre les différents intervenants.

La phase «B1» verra l'étude approfondie du sous-sol ces prochains mois. Le financement est assuré par l'Office fédéral de l'Energie, le Canton, via le SEVEN (Service environnement et énergie), les quatre distributeurs d'énergie (SEIC, SI Nyon, sol-E Suisse SA et SEFA) et les quatre communes territoriales (Aubonne, Etoy, Gland et Nyon).

La contribution de la ville de Gland est de Fr. 20'000.--.

- **«Bâtiment infrastructures et locaux polyvalents»:** une rencontre avec les architectes a eu lieu le 2 septembre 2009 afin de démarrer le projet par un préavis au Conseil communal du 8 octobre pour le crédit d'étude allant jusqu'à la rentrée des soumissions qui sera suivi d'un crédit de construction au début de l'année 2010.

- **Cité de l'énergie:** slogan choisi d'ici à 2040: « 50% de l'énergie totale consommée à Gland proviendra de l'énergie renouvelable». La vision est de réduire d'ici 2020, sur l'ensemble du territoire de Gland, les émissions de CO<sub>2</sub> de 25% par rapport à l'année 2000. Petit rappel: 10 février 2009, mise à jour du plan d'action 2008-2012; 16 mars 2009, validation du programme de politique énergétique (vision et objectifs) avec le plan d'action pour arriver dans les quatre ans à ce label «Cité de l'énergie». Le 19 août 2009, le premier rapport de Madame Duffour-Fallot, notre conseillère en matière de Cité de l'énergie, est arrivé avec un très bon résultat. Situation au 31 juillet 2009: nous sommes à 124.80 points, soit 29%. Selon l'état des lieux défini en 2007, le potentiel de la commune de Gland est de 435.20 points. Il faut arriver à la moitié pour l'obtention du label «Cité de l'énergie», soit 217.60 points. En décembre 2007, nous étions à 77.40 points, soit 18% du potentiel. Conformément au plan d'action et avec la poursuite des objectifs, le label pourrait être obtenu avec 56%, atteints en 2012.

Les actions en cours sont: le subventionnement de capteurs solaires, de vélos électriques à raison de Fr. 300.-- chacun; la mise en oeuvre de la première zone 30km/h; la rénovation du système de chauffage du centre sportif avec capteurs solaires; démarrage d'étude d'amélioration des performances énergétiques aux «Perrerets» et de la Chapelle catholique; établissement énergétique pour l'ensemble des bâtiments communaux. Les actions futures: l'engagement d'un délégué à l'énergie pour début 2010; un plan directeur des secteurs énergétiques; la campagne «Display» (affichage des performances énergétiques sur tous les bâtiments communaux); la poursuite de la mise en oeuvre de la zone 30 km/h; le développement de la communication; la poursuite de la formation et de la sensibilisation du personnel communal.

**M. Olivier Fargeon, municipal** (équipements et espaces verts, gestion des déchets, protection civile et service du feu)

- **Infrastructures routières:** des travaux d'entretien sont actuellement en cours (rue du Perron, route de Nyon, ch. du Communet, avenue du Mt-Blanc, carrefour rue du Borgeaud/rue du Jura) et devraient être terminés en cette fin de semaine selon les conditions météorologiques. Les travaux de génie civil concernant la zone 30km/h sont terminés à la rue de la Gare et d'ici une à deux semaines le paysagiste interviendra pour mettre en place des plantations dans les banquettes. Après de nombreux courriers et un dernier ultimatum, les nids de poule de la jonction autoroutière ont enfin été réparés. L'entreprise mandatée par la Commune a pris la liberté de demander et d'offrir ses services au Service des routes. Le canton a accepté à la grande satisfaction de la Commune. Merci aussi à Mme Labouchère pour son intervention auprès du Conseil d'Etat.
- **Eclairage public:** la SEIC est mandatée pour réaliser une étude sur l'intensité du réseau d'éclairage public. Cela permettra d'identifier les tronçons de route trop éclairés et ceux qui ne le sont pas assez. Les premières estimations devraient arriver fin septembre/début octobre, elles permettront une comparaison avec d'autres communes ayant déjà procédé ainsi sur leur réseau public. Pour mémoire, la consommation électrique annuelle liée à l'éclairage public ne représente que le 1% de la consommation annuelle globale de la ville de Gland en électricité. L'amélioration énergétique du réseau d'éclairage permettrait une économie de l'ordre de 100'000 kWh par an, soit environ la consommation moyenne de vingt ménages.
- **Déchetterie:** après augmentation du temps d'activité du personnel, il est possible maintenant d'accéder à la déchetterie du lundi au samedi. SADEC, deux groupes techniques ont été créés: l'un, Tridel pour 2/3 des déchets (23'000 tonnes/an) à cause de la fermeture, en 2013, d'un four aux Cheneviers à Genève. Cet acheminement des déchets sur Tridel est encore à l'étude car le transfert doit se faire par train. L'autre concernant les déchets organiques où une analyse relative à la valorisation de ces déchets est en cours sur le périmètre SADEC. M. Fargeon fait partie de ces deux groupes techniques.
- **Chancre coloré du platane:** les propriétaires fonciers vont recevoir une information à ce sujet. Le chancre coloré du platane est une maladie touchant les platanes uniquement. Les travaux d'entretien, le vandalisme ou des blessures permettent à des champignons d'infecter l'arbre et de propager la maladie. Des mesures draconiennes doivent être prises lors des travaux de taille ou autres. Aucun moyen de lutte n'existe, un arbre atteint meurt et il doit immédiatement être abattu selon les procédures légales strictes. Toute personne suspectant les symptômes de la maladie (feuillage clairsemé et jaunâtre, boursouffures, coloration en forme de flamme sur le tronc) doit impérativement avvertir la Conservation de la nature. Toute intervention de taille, d'élagage ou d'abattage doit faire l'objet d'une requête en autorisation auprès du SIE. Le personnel communal a reçu des directives très précises à ce sujet.

## PREAVIS AVEC DECISION

### **6. Préavis municipal N° 63 relatif à une demande de crédit de construction pour financer une extension de Centre sportif « En Bord».**

La présidente précise que pour ce préavis la Commission technique présente un rapport tandis que la Commission des Finances présente un rapport de majorité et un rapport de minorité. A propos du rapport de minorité de la Commission des Finances, elle a contacté les auteurs afin qu'ils apportent quelques modifications au vœu et aux conclusions afin de rendre le rapport plus compréhensible.

- M. Favez, rapporteur, lit les conclusions de la Commission technique recommandant d'accepter l'amendement réduisant de Fr. 207'000.-- le crédit demandé par la Municipalité; d'accepter le préavis municipal N°63, amendé, en accordant un crédit de Fr. 2'000'000.-- et d'autoriser

la Municipalité à entreprendre ces travaux; d'autoriser la Municipalité à emprunter la somme de Fr. 2'000'000.--.

- M. Barioni, rapporteur, lit les conclusions du rapport de majorité de la Commission des Finances, laquelle est convaincue que le montant alloué à la construction des vestiaires pourrait être réduit. Elle propose l'amendement suivant: d'accorder un crédit de Fr. 2'144'000.-- et d'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux; d'autoriser la Municipalité à emprunter la somme de Fr. 2'144'000.--.

M. Mawjee, rapporteur, apporte tout d'abord les précisions suivantes: milieu de la première page, il s'agit bien de Fr. 196'000.--; deuxième page, 3898 est le nombre de sociétaires, puis lit souhait et conclusion, formulés différemment suite à la demande de la présidente, du rapport de minorité de la Commission des Finances. Il est souhaité qu'une vision à moyen terme du Centre sportif «En Bord» et l'ensemble de Gland soit élaborée y compris les installations sportives, vestiaires et infrastructures existantes et futures, parallèlement il est désiré que la Commune ne réalise que les vestiaires. En conclusion et au vu de ce qui précède, la Commission des Finances recommande à la minorité de ses membres d'accepter un amendement réduisant le crédit demandé par la municipalité de Fr. 1'574'000.--; d'accepter le préavis municipal N° 63, amendé, en accordant un crédit de Fr. 633'000.-- en autorisant la Municipalité à entreprendre ces travaux.

La présidente constate que les conclusions du rapport de la Commission technique et les conclusions du rapport de majorité de la Commission des Finances, accompagnées chacun d'un amendement, vont dans le même sens que les conclusions du préavis municipal, tandis que les conclusions du rapport de minorité de la Commission des Finances divergent de celles du préavis municipal et proposent aussi un amendement. En conséquence, il sera procédé de la manière suivante: 1) discussion générale sur le préavis municipal N° 63. 2) discussion sur le rapport de minorité de la Commission des Finances. 3) vote de l'amendement du rapport de la Commission des Finances. 4) discussion sur les amendements du rapport de la Commission technique et du rapport de majorité de la Commission des Finances. 5) vote des deux amendements. 6) choix entre le préavis municipal tel que proposé par la municipalité et l'amendement accepté au point 5. 7) vote sur le préavis municipal, amendé ou pas selon résultat du vote au point 6.

- La discussion est ouverte.
- M. Chuffart: *«le 11 septembre 2008, le Conseil communal a refusé le préavis no 49 relatif à une demande de crédit pour le centre sportif «En Bord» par 23 oui, 36 non et 8 abstentions. Pour prendre notre décision, nous nous sommes fondés, entre autre, sur un rapport de la commission des finances qui, dans sa grande majorité nous recommandait de le refuser pour éviter un ré-endettement rapide, un rapport de majorité de la commission technique recommandant son acceptation et mon rapport de minorité le refusant et suggérant à la Municipalité de faire une demande de crédit pour la pose d'un gazon synthétique sur le terrain principal en gazon, pratiquement jamais utilisé en semaine et pour ainsi dire jamais utilisé par le mouvement junior.*

*A mes yeux, la pose du gazon synthétique sur le terrain principal est la meilleure solution possible pour tout le monde: Le terrain peut être utilisé par tout temps, par tout le monde sans préjudice aucun pour le mouvement junior et les actifs; les contribuables puisqu'une économie de min CHF 500'000 pourrait être réalisée avec les mêmes coûts d'entretien par rapport au projet demandé; l'environnement en évitant de transformer inutilement un précieux terrain agricole en place de jeu.*

*Les fondements de la démocratie sont l'acceptation d'une décision prise démocratiquement par le peuple ou ses représentants. Par cette demande, en grande partie un copier coller du projet refusé à une grande majorité l'année dernière, de nous prononcer une seconde fois sur ce nouveau terrain avec en prime la construction de nouveaux vestiaires, la Municipalité démontre, à mes yeux, le peu de considération sur notre travail et notre engagement et le peu de respect de ces fondements de la démocratie.*

*Pour prendre notre décision, nous avons à notre disposition une volte-face de la majorité de la commission des finances recommandant d'accepter cette demande de crédit sans autre, bien que des demandes de crédit pour 4 investissements d'un montant total de 26-30 Millions, à savoir le remplacement des canalisations du Bourg 8-12 Mio, la place de la Gare 6 Mio, le bâtiment d'infrastructure 6 Mio, l'aménagement de la rte de Luins-pont autoroute dans le cadre du projet Communet-Borgeaud 6 Mio, à réaliser d'ici à 2012 nous seront très prochainement soumises, un rapport de minorité de la dite commission recommandant son refus et un rapport de la commission technique acceptant à l'unanimité moins une voix cette demande sans s'être prononcé sur ma recommandation de poser le gazon synthétique sur le terrain principal. Un tel manquement de la dite commission démontre clairement, à mes yeux, le manque d'arguments à opposer à ma recommandation, donc son bien-fondé.*

*En conclusion, s'agissant, en grande partie, d'un copier coller d'une demande de crédit refusée l'année dernière, je vous demande de procéder de la même manière avec votre vote et, donc, de refuser, à nouveau, cette demande de crédit».*

- M. Favez: n'accepte pas que la Commission technique soit accusée de ne pas avoir étudié la possibilité de revêtir le terrain de gazon synthétique. Cela a été examiné mais n'a pas paru une solution maximale, raison pour laquelle il a été privilégié la possibilité de créer un nouveau terrain en synthétique. Il y a eu évolution depuis la décision du Conseil communal en 2008 car si les Conseillers s'étaient opposé à ce terrain, c'est que la Municipalité n'avait pas donné les informations suffisantes sur les investissements à venir dans le domaine des loisirs et des sports. Depuis, un postulat a été déposé et la réponse de la Municipalité a rassuré certainement une majorité des Conseillers. Le dossier des installations sportives avance avec l'espoir de voir bientôt une piscine; la plage de la Lignière fait son chemin. La Commission technique a examiné le préavis sous quatre angles: besoin de terrain et de vestiaires, les avantages d'un terrain synthétique par rapport à un terrain en herbe, est-ce le bon emplacement, les montants prévus. La réponse est oui aux trois premières questions, les besoins sont évidents surtout pour le terrain et les vestiaires, les avantages du synthétique sont évidents, l'emplacement choisi a satisfait la Commission. Le coût des vestiaires, également relevé par la Commission des Finances, a paru très élevé, c'est pourquoi la Commission technique a fait une coupe linéaire de Fr. 207'000.-- pour ramener le crédit à deux mio. Il s'agit là d'un signe important donné à la Municipalité tout comme aux maîtres d'état qui semblent un peu prendre les collectivités publiques pour des «vaches à lait». Ce n'est pas comme cela que l'on se comporte avec ces dernières. Il est inadmissible de vouloir faire croire, pour un bâtiment d'une telle surface, que l'on doit dépenser Fr. 600'000.-- pour cette réalisation. Symboliquement, il est important que le Conseil communal marque son opposition à ce genre d'attitude. Il faut soutenir le rapport de majorité.

- La parole n'est plus demandée.

- La présidente ouvre la discussion sur l'amendement du rapport de minorité de la Commission des Finances, amendement du préavis réduisant le crédit et le ramenant à un montant total de Fr. 633'000.-- permettant la réalisation des vestiaires uniquement.

- M. Favez: la question posée est: construit-on un terrain pour les footballeurs ou simplement des vestiaires sans terrain supplémentaire? Les besoins sont pour un terrain et il demande de refuser cet amendement.

- M. Grandjean: il n'est pas cohérent de construire des vestiaires sans le terrain. Une majorité a estimé que le coût des vestiaires est élevé. Accepté ou refusé cet amendement aura de l'importance pour la suite des débats.

- M. Mawjee: dépenser 2,2 mio pour 120 à 150 footballeurs de plus est exagéré. Peut-être qu'en ayant des vestiaires, il serait possible de faire un meilleur usage des terrains pour que les gens puissent se changer. Plus de vestiaires permettant d'équilibrer le taux d'utilisation des terrains.

- M. Collaud: la Municipalité invite le Conseil a refusé cet amendement. Il faut plutôt regardé que sur les 3'800 personnes faisant du sport, il y a 550 footballeurs au minimum. En comparaison avec l'année dernière, il y a deux équipes supplémentaires soit 33 équipes. la deuxième équipe de

Lusitano, comme leur première équipe, joue aussi tous ces matches à «En Bord». La ville de Gland est la plus importante au point de vue du nombre d'équipes par terrain. Il est nécessaire d'avoir un nouveau terrain afin de permettre une meilleure répartition ainsi que des vestiaires et des vestiaires d'arbitres. A ce jour, il n'y a qu'un vestiaire d'arbitres et ceux-ci sont contraints de se changer dans divers vestiaires selon les disponibilités.

- M. Hill: la question est de savoir si ces 2 mio doivent être alloués à un terrain de football ou à d'autres priorités plus anciennes, comme l'île aux oiseaux, là depuis 1999.
- M. Ph. Martinet: si l'on a cette approche de choix et de priorités, on ne laisse pas faire des vestiaires et des douches pour Fr. 633'000.--. Ou l'on est cohérent sur une rigueur politique des deniers et c'est zéro ou alors l'on va vers un projet le plus raisonnable et dimensionné possible. Il est pour ce nouveau terrain et salue le travail des deux commissions ayant cherché à rabattre ce crédit. Mais à Fr. 633'000.-- on donne un signal inacceptable.
- La parole n'est plus demandée, la discussion est close.
- Au vote: par 41 oui, 7 non et 5 abstentions signifiées, les Conseillers refusent l'amendement du rapport de minorité de la Commission des Finances.
- La présidente ouvre la discussion sur les amendements du rapport de la Commission technique visant à ramener le montant total maximum pour l'extension du Centre sportif «En bord» à 2 mio, réduisant le crédit accordé de Fr. 207'000.-- et celui de majorité de la Commission des Finances proposant d'accorder un crédit de Fr. 2'144'000.--; d'autoriser la Municipalité à entreprendre ces travaux; d'autoriser la Municipalité à emprunter la somme de Fr. 2'144'000.--.
- La discussion est ouverte.
- M. Collaud: le Service technique travaille, suite aux entretiens avec les deux commissions, afin de revoir les prix à la baisse. Les différentes offres demandées auprès des entreprises pour faire le terrain ont été reçues le 31 août et ont été analysées. Les Fr. 200'000.-- à couper uniquement sur les vestiaires ne sera pas possible, mais les Fr. 200'000.-- à couper entre les vestiaires et le terrain avec les soumissions rentrées, sera possible. Le montant arriverait à 2 mio et la Municipalité ne s'opposerait pas à l'amendement proposé par la Commission technique. La Municipalité a bien reçu le message et va travailler au niveau de tout ce qui est vestiaires pour effectuer différentes réductions et arriver avec un prix également plus bas.
- La parole n'est plus demandée, la discussion est close.
- Au vote: 47 Conseillers acceptent l'amendement de la Commission technique contre zéro pour l'amendement de la Commission des Finances. Il y a 9 abstentions.
- Au vote: 38 Conseillers acceptent le préavis municipal sans amendement, 1 non et 10 abstentions.

### **Décision**

*Par 37 oui, 7 non et 10 abstentions signifiées, le Conseil communal accepte le préavis municipal N° 63 amendé, soit:*

- I. d'accepter l'amendement de la Commission technique réduisant de Fr. 207'000.-- le crédit d'étude de la Municipalité;*
- II. d'accepter le préavis municipal N°63, amendé, en accordant un crédit de Fr. 2'000'000.-- et d'autoriser la Municipalité à entreprendre ces travaux;*
- III. d'autoriser la Municipalité à emprunter la somme de Fr. 2'000'000.--.*

## **7. Préavis municipal N° 64 relatif à une demande de crédit pour la création d'une île de baignade et ses infrastructures au lieu-dit «Sous La Lignière».**

- M. Tacheron, rapporteur, lit les conclusions de la Commission technique.

- M. Barioni, rapporteur, lit les conclusions de la Commission des Finances.
- La discussion est ouverte.
- Mme R. Bovet: les membres de la Commission se sont rendus sur les lieux en bateau et y ont rencontré des jeunes se baignant et ravis d'être là. Les citoyens de Gland attendent depuis longtemps un accès conforme au lac. Il faut saisir l'occasion car c'est peut-être la dernière fois qu'il y a possibilité d'acquérir un terrain au bord du lac et demande de voter oui à ce préavis.
- M. Haussauer: appuie l'intervention de Mme Bovet, car cette parcelle, la Commune l'a en droit de superficie depuis bientôt 10 ans et que depuis rien n'y est fait. Il y a une vraie opportunité, cette étude est en priorité une dans les investissements de la commune et il ne faut pas rater cette chance de faire quelque chose. Pour cela, il engage le Conseil à soutenir ce préavis.
- La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

### *Décision*

*Par 48 oui, 3 non et 4 abstentions signifiées, le Conseil communal accepte le préavis N° 64 et ses conclusions, soit:*

- I. d'accorder le crédit de Fr. 458'000.-- et d'autoriser la Municipalité à entreprendre cette étude;*
- II. d'autoriser la Municipalité à emprunter la somme de Fr. 458'000.—*

## **8. Préavis municipal N° 65 relatif à l'acquisition d'une échelle automobile d'occasion pour le Service du feu.**

- Mme Buffat, rapporteur, lit les conclusions de la Commission technique.
- M. Barioni, rapporteur, lit les conclusions de la Commission des Finances.
- La discussion est ouverte.
- M. F. Martinet: est étonné par le résultat de la votation précédente où 54 Conseillers sur tous les présents se sont prononcés. A-t-on le droit de ne pas voter que ce soit blanc, oui, non ou abstention?
- M. Fargeon: intervient à ce sujet en tant qu'ancien président. Ce qui se passe c'est que souvent soit, on ne voit pas certaines personnes, soit elles ne montrent pas très fortement leur position ou ne lèvent pas assez haut la main. Dire simplement a été accepté ou refusé à une large majorité avec tant de non et d'abstentions signifiées est une bonne façon de faire.
- La discussion continue sur le préavis.
- M. Haussauer: est sceptique concernant cet investissement. Depuis 2004, le Service du feu n'avait pas d'échelle et les interventions ont quand même fonctionné sans; il est surprenant que l'on ait pu s'en passer pendant presque six ans et que l'on n'aie besoin tout d'un coup. L'ECA a confirmé qu'il n'y avait pas la nécessité d'avoir une échelle comme celle-ci. Dans les rapports du préavis, il n'a pas été démontré la nécessité pour cette échelle. Le rapport explique les coûts, les aspects techniques sont expliqués mais on parle pas de sa nécessité. Il aurait été bien de connaître, par une statistique, le nombre de fois que les échelles en provenance de Nyon ou d'Aubonne ont dû intervenir, cela aurait prouvé le réel besoin d'une échelle ou alors la Commune est assez riche pour dépenser sans autre Fr. 155'000.-- .
- M. Bovon: on a voté 2 mio pour une certaine partie de la population, on vote pour une île qui intéressera une autre partie de la population et là on vient avec un montant bien inférieur pour une chose qui risque d'intéresser tout un chacun à Gland. Cet engin s'il devait intervenir qu'une fois pour sauver une vie, il a son importance. Il faut se mettre en face des réalités. Avec ce véhicule, les garanties de changement de pièces, de réparation sont là contrairement à celui de Montreux. Vu le montant demandé, ce n'est pas pour s'amuser que les pompiers auront cet engin mais bien pour des interventions rapides. Il a été vu, dans le cas d'un exercice depuis Nyon, qu'il faut 20 à

25 minutes pour être en opération et depuis Aubonne, plus d'une demi-heure. Voilà pourquoi il faut accepter ce préavis.

- M. Fargeon: oui, il y a eu quelques interventions avec Nyon. Dernièrement, lors d'un incendie à Gland, l'équipe de Nyon était en train de faire un exercice, donc totalement équipée, lors de la réception d'une alarme à 17h. Elle a mis 22 minutes pour arriver sur place. Les pompiers glandois ont pu intervenir heureusement rapidement, le feu a été circonscrit par l'habitant et après par nos sapeurs. Si 22 minutes après, le feu avait pris de l'ampleur cela aurait pu avoir des conséquences embêtantes. L'échelle permet d'intervenir dans les bâtiments d'une certaine hauteur. Les échelles de Nyon ou de Lausanne n'arrivent pas à intervenir non plus dans les bâtiments de très grande hauteur où là il faut employer d'autres moyens techniques. L'échelle n'est pas seulement utilisée lors d'incendie, elle peut être un moyen de sauvetage en permettant l'évacuation de personne ayant eu un malaise et intransportable par les escaliers. A plusieurs reprises, ces dernières années, les pompiers demandaient d'avoir une échelle et jusqu'à présent il n'y avait que des échelles neuves dont le coût est élevé. L'opportunité d'obtenir une échelle s'est présentée, elle est dans un état impeccable et les conditions faites par la maison IVECO sont exceptionnelles.

- M. Calabrese: même si dans le passé il n'y a pas eu nécessité d'un tel engin, il faut penser aux futurs bâtiments Commune-Borgeaud, il serait bon de se munir d'un tel véhicule et de soutenir son acquisition.

- Mme R. Bovet: où ce véhicule a-t-il servi avant de venir à Gland?

- M. Hill: quel est le coût d'entretien de cet engin et y-a-t-il des travaux à faire sur le moteur?

- M. Fargeon: engage les Conseillers à lire les préavis. Les réponses se trouvent en page 2 et 4 du préavis municipal, le véhicule vient de Bülach et les frais d'exploitation y sont mentionnés comme dans le rapport de la Commission.

- M. Hill: s'étonne de la fumée produite lors de la mise en marche du véhicule.

- M. Golay: normal, c'est du Diesel et cela fait de la fumée tout simplement.

- M. Favez: cette fumée est-elle compatible avec les objectifs pour devenir Cité de l'Energie?

- Mme Buffat: la Commission s'est interrogée à ce sujet et M. Fargeon l'a rassurée là-dessus. Cette fumée est négligeable par rapport au bénéfice que nous aurons avec l'acquisition du véhicule.

- La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

### **Décision**

*A une large majorité, avec 2 avis contraires et 3 abstentions signifiées, le Conseil communal accepte le préavis N° 65, soit:*

*I. - d'accorder le crédit de Fr. 155'000.-- et d'autoriser la Municipalité à acquérir ce véhicule;*

*II. - d'autoriser la Municipalité à emprunter la somme de Fr. 155'000.--.*

## **OBJET AVEC DECISION**

### **9. Etude de la réponse de la Municipalité au postulat de M. Philippe Martinet «Priant la Municipalité de réorienter ses priorités d'amélioration des infrastructures sportives en donnant la priorité à une piscine couverte»**

- M. Haussauer, rapporteur, lit le dernier paragraphe et ensuite les conclusions du rapport de la Commission technique refusant la réponse de la Municipalité.

- La discussion est ouverte.

- M. Favez: est surpris par le rapport de la Commission unanime à refuser ce postulat. Toutes les questions, peut-être légitimes, que se pose la Commission ne figurent pas dans le postulat. La seule demande du postulat est: «nous demandons à la Municipalité d'étudier prioritairement la faisabilité d'une piscine couverte avec ou sans ouverture possible à l'extérieur en été et de rapidement livrer son rapport concernant l'hypothèse d'une patinoire régionale». La Municipalité dans sa réponse suit partiellement la demande du postulant. Il est regrettable de perdre trois mois pour un rapport qui ne fera pas avancer les choses. Le Conseil devra se prononcer après, en acceptant ou refusant la nouvelle réponse du postulat, sans avoir à se prononcer sur les options que la Municipalité proposera, peut-être. Cette démarche est inutile, il faut aller de l'avant en refusant le rapport de la Commission.
- M. Ph. Martinet: le sens de la demande du postulat est d'étudier prioritairement la faisabilité: est-ce faisable ou pas? La réponse n'est pas de dire oui, on va le faire, la réponse est de dire oui, c'est faisable mais à quelles conditions. Ce que la Commission unanime a souhaité, c'est de ne pas avoir qu'un seul débat pour réfléchir à tout ce qui concerne le concours d'architecture, le type de piscine, simple, ouvert l'été, rattaché à un restaurant ou lié à une infrastructure hôtelière? Beaucoup d'idées et de propositions ont été émises de la part de la population lors d'une rencontre au Marché de Gland. Prendre un petit moment pour réfléchir au concept et au site, pour ensuite partir dans un concours et dans une réalisation, est un temps d'arrêt pertinent. La Municipalité a bien compris le message puisqu'elle a mandaté CST pour réfléchir. Son regret est que M. Genoud, dans ses communications municipales, ait dit qu'en décembre qu'il y aurait un grand débat avec le tout, alors que cette séance a déjà beaucoup de points à l'ordre du jour. La Commission unanime propose un non constructif, respectons cette étape intermédiaire afin de faire du bon travail et accompagner la Municipalité dans ce projet.
- M. Haussauer: appuie les propos de M. Ph. Martinet. La position de la Commission va dans le sens de la Municipalité et si une petite étape intermédiaire est demandée, c'est pour mieux aller de l'avant. Quand M. Favez dit que l'on va perdre trois mois si on a cette piscine devant nous et qu'on a pas trois mois de plus à mettre pour que l'on nous présente un bon projet, on peut se permettre ce petit délai supplémentaire.
- M. Genoud: les préoccupations des commissaires ont été bien comprises. Le but n'est pas d'arriver devant le Conseil avec un montant pour un concours d'architecture, mais avec un préavis municipal étayé. Comme précisé dans les communications, le travail est déjà commencé avec des spécialistes. Il n'est pas possible de demander aux septante-cinq Conseillers et à la population ce que chacun désire. C'est évident que la Municipalité va explorer toutes les possibilités. Le projet est important pour la Commune et la Municipalité désire arriver avec un préavis qui satisfera, elle l'espère, tout le Conseil.
- M. Bovon: fort des explications de M. Genoud, appuie M. Favez et recommande d'aller dans ce sens.
- La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

### **Décision**

*Par 36 oui, 16 avis contraires et 8 abstentions signifiées, le Conseil communal accepte la réponse municipale au postulat de M. Philippe Martinet.*

## PREMIERE LECTURE

### **10. Préavis municipal N° 66 relatif au plan partiel d'affectation «La Chavanne» et son règlement.**

- Pour ce préavis en première lecture, ce sera la Commission du plan de zones qui rapportera.
- La discussion est ouverte.

- La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

### **11. Préavis municipal N° 67 relatif aux postulats de Mme Catherine Labouchère «A Gland, quelle politique sociale pour nos aînés?» et de Madame Arlette Roy «Pour une étude sur le logement pour senoirs».**

- La séance est agendée le 9 septembre 2009 à 20h00. S'agissant d'un préavis en première lecture, la secrétaire donne les noms des commissaires désignés par les partis. Ce sont:

*Premier membre:* Jaquier Jean-Marc, rad. *Membres:* – Gilliard Line, GdG – Lieber Arthur, GdG Schumacher Manfred, GdG – Gabriel Charlotte, soc. – de Hadeln Moritz, soc. – Labouchère Catherine, lib.

- La discussion est ouverte.
- Mme Labouchère: remercie la Municipalité pour cette réponse. C'est une première étape et elle se réjouit de participer à la Commission et de voir quelle vision la Municipalité a envers cette problématique.
- Mme Roy: regrette de ne pas pouvoir faire partie de cette Commission, la date ne lui ayant pas été communiquée, elle sera absente à ce moment-là. Elle espère que ce cas fera école et que cela ne se reproduira plus. Elle souhaite que la personne déposant un postulat soit consultée pour fixer une date. Selon le préavis dans la réponse, il est plutôt prévu des logements pour des personnes dépendantes ou handicapées, mais rien pour les seniors, dès 55 ans, qui sont considérés comme aînés, mais pas encore handicapés, ni dépendants. Il serait bien d'avoir une bourse d'échange d'appartements, cela permettrait à une personne seule, ou âgée, occupant un appartement de quatre à cinq pièces de le céder à une famille, contre un logement plus petit à loyer égal. Il faudrait des logements à des prix correspondants aux retraites de la moyenne des gens, peu de personnes peuvent se permettre d'aller dans des logements pour retraités fortunés.
- La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

## AUTRES OBJETS

### **12. Réponse de la commission chargée d'étudier la prise en considération du postulat de M. Philippe Martinet « Mobilité douce à Gland».**

- M. Roher, rapporteur, donne lecture du rapport de la Commission.
- La discussion est ouverte.
- La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

#### *Décision*

*Par 43 oui, 2 avis contraires et 2 abstentions signifiées, le Conseil communal accepte la prise en considération du postulat de M. Philippe Martinet.*

### **13 . Réponse de la commission chargée d'étude la prise en considération de la motion de Mme Sara Petraglio « Pour des achats publics équitables et responsables».**

- Mme Monney, remplaçant M. Turrettini excusé, donne lecture du rapport de la Commission refusant de prendre en considération la motion mais qui souhaite que la motionnaire transforme sa motion en postulat.
- La discussion est ouverte.

- M. Waeger: s'exprime au nom de la motionnaire et demande que la motion soit transformée en postulat.
- M. Barioni: est surpris par la légèreté du rapport et désire connaître pourquoi cela est à ce point contraignant, la commission ne dit rien du tout. Si la motion est transformée en postulat y aura-t-il une meilleure traçabilité, peut-on mieux vérifier? A de la peine à se positionner par rapport à ça.
- M. Creteigny: dans le cadre d'un postulat, la Municipalité peut toujours expliquer les raisons pour lesquelles la prise en considération de la volonté d'avoir des achats publics équitables et responsables est difficile. Elle peut dire dans quel cadre elle peut le faire de manière volontaire et dans quel cadre cela est beaucoup plus délicat. Dans le cadre d'une motion, la Municipalité serait obligée de faire des recherches plus approfondies et voir de quelle manière elle peut proposer des solutions qui soient réalistes. Dans une telle procédure, autant avoir un postulat permettant d'avoir une réponse et décider par la suite le dépôt d'une motion en estimant que la réponse de la Municipalité est trop légère.
- M. Grandjean: est étonné que l'on reparle de la motion. Du moment que M. Waeger dit que la motionnaire retire sa motion pour la transformer en postulat, il n'est plus question de motion.
- La présidente propose de passer au vote sur la proposition de M. Waeger.
- Mme Favez: on vote bien d'abord sur la prise en compte de ce postulat?
- La présidente lui répond par l'affirmative.
- M. Jaquier: est préoccupé par une question de procédure et aimerait des éclaircissements. Il s'agit bien d'une motion, la deuxième étape serait ensuite un postulat. Ce postulat n'est ni déposé, ni mis à l'ordre du jour pour que l'on puisse délibérer valablement. Cette façon de vouloir transformer les motions en postulats sans vraiment respecter la procédure est cavalière.
- La présidente précise que la discussion continue sur la proposition de transformer cette motion en postulat, ensuite aura lieu le vote sur la proposition de transformer la motion en postulat, puis ouverture de la discussion sur le postulat, enfin vote sur la prise en considération du postulat.
- M. Favez: cite et lit l'art. 73 de notre règlement qui est tout à fait clair à ce sujet, ceci pour répondre à M. Jaquier.
- La parole n'est plus demandée, la discussion est close.
- La présidente soumet au vote la proposition de M. Waeger de transformer la motion en postulat.

*Par 30 non, 17 oui et 6 abstentions signifiées, les Conseillers refusent la transformation de la motion en postulat.*

- La discussion est ouverte sur la prise en considération de la motion.
- M. Favez: espère que tout le monde a bien compris la procédure et que le vote de refus de transformer en postulat est bien un vote de soutien à la motion. A ce petit jeu-là, il serait très avantageux, par la suite, de demander peut-être un vote nominal pour connaître le fond de la pensée des gens.
- Mme Favez: le rapport de la Commission n'apporte que peu d'informations et de lire trois phrases bien péremptoires: «*Le manque de traçabilité réelle de l'origine des achats rendra la procédure invérifiable et le contrôle impossible; la mise en application de la procédure sera donc limitée et très difficile; la portée en sera limitée*». Elle est surprise que l'on puisse écrire de pareilles affirmations alors que l'on se trouve au début d'un projet peu étudié puisque la Commission s'est préoccupée de la forme, donc de la transformation de cette motion en postulat. Oui, la traçabilité est un problème et l'origine des achats est toujours difficile à trouver. Il faut savoir qu'il existe déjà deux labels: «Xertifix» et «Fairstone». Si nous étions la seule commune à demander cela serait difficile d'influencer le cours des choses mais avec quelques centaines de communes entrant dans un tel processus, il serait possible d'améliorer la traçabilité

en faisant pression sur les fournisseurs, lesquels seraient obligés de proposer des marchandises propres et équitables. En Suisse, septante communes, dont plusieurs en Suisse romande, et cinq cantons ont pris fait et cause sur ce sujet. Des motions, des postulats, des interpellations, des vœux ont été acceptés dans ces communes. Il y a plusieurs façons d'intervenir qui aboutissent à une réflexion et à un rapport des Municipalités. Exemples d'avancement des travaux: le Conseil communal de Lausanne a accepté une motion prônant un engagement de la commune à respecter les dispositions des conventions des organisations internationales du travail et à favoriser les achats des produits issus du commerce équitable; Arlesheim a terminé l'élaboration des lignes directrices de sa politique d'achats; à Vevey, dans sa réponse la Municipalité a souligné sa volonté d'intégrer différents critères environnementaux et sociaux dans les appels d'offres les plus fréquents. Plusieurs moyens sont à disposition pour en savoir davantage: le site mentionné dans la motion; une journée d'information, le 4 novembre, intitulée achats publics durables et critères sociaux et qui a le soutien de la Confédération, du Secrétariat d'étude à l'économie, de l'Office fédéral du développement territorial et de l'Office fédéral de l'environnement; une exposition itinérante parcourant la Suisse romande; l'existence d'un guide pour des achats équitables. Cette motion fait partie d'une grande campagne c'est pourquoi il faut la soutenir, afin que la Municipalité puisse se pencher sur ce projet.

- M. Haussauer: trouve important de revenir sur le règlement de la procédure par rapport à la prise en considération de cette motion. L'art. 73 permet effectivement à un Conseiller de transformer la motion en postulat. Si le Conseil refuse le postulat, le Conseil doit quand même se prononcer sur la prise en considération de la motion. Il s'agit d'un minimum de fair-play que de poser la question. M. Favez sous-entendait que cela n'était pas nécessaire mais le règlement le dit clairement, la prise en considération de cette motion doit être faite par le Conseil communal.
- M. Favez: répond qu'il n'a jamais prétendu, ni dit que le Conseil communal ne devait pas se prononcer sur, maintenant, la prise en considération de la motion. Il n'a fait que préciser la procédure qui veut, qu'une fois que le Conseil communal a décidé s'il accepte de transformer la motion en postulat, implique que l'on vote ensuite sur le postulat. Le Conseil ayant refusé de transformer la motion en postulat il est amené à se prononcer sur la prise en considération de la motion. Il regrette, que dans la discussion préalable conduisant au vote sur la transformation, ne pas avoir entendu l'avis de la Municipalité, est-elle favorable à examiner la proposition sous la forme d'un postulat, d'accord d'aller de l'avant et de prendre des dispositions dans ce sens-là, cela aurait certainement encourager le Conseil à accepter une transformation en postulat, procédure d'ailleurs largement acceptée par le Grand Conseil.
- M. Ph. Martinet: M. Favez fait allusion au Grand Conseil, mais souvent, il n'y a pas la présence du Conseiller d'Etat ou un avis du Conseil d'Etat quand il s'agit d'une prise en considération. Le syndic a dit qu'un postulat aurait permis de dire ce qui est faisable. Il regrette que dans la prise en considération il n'y ait pas eu une meilleure explicitation. Tout ou partie du long exposé de Mme Favez aurait dû figurer dans le rapport et là on aurait été plus enclin à donner suite. Avoir le nom d'un site et devoir y passer du temps, ce n'est pas comme cela, à son avis, que l'on fait un débat de prise en considération.
- M. Vallat: c'est un sujet sensible qu'il connaît bien. Il adhère sur l'idée du concept et soutient cette campagne de l'OSEO sur son bien-fondé. L'objectif de l'OSEO est déjà de prendre conscience que des entreprises à l'étranger vivent mal avec des conditions de travail et des salaires indécentes, cette prise de conscience, pour nous, est appelée la bonne conscience. Il y a pléthore de labels depuis quelques années, aucun n'est contrôlé véritablement, aucun n'a une légitimité, il faut le savoir. Existe-t-il un article de loi stipulant que Max Havelar produit et fournit des produits soi-disant équitables? Le label existe depuis des années mais il faut bien comprendre qu'il n'y a pas de légitimité à part une forme de reconnaissance publique due au nombre d'années qu'il est appliqué à une liste limitée de produits. Si les communes veulent adhérer à cette campagne de l'OSEO, il faut distinguer la campagne de l'idéologie et de ce qui est fait de manière pragmatique. La plupart des communes ayant adhéré à cette campagne sont restées sur le principe idéologique. Le problème est que l'on a refusé préalablement de

transformer cette motion en postulat. En gardant la motion, on laisse une contrainte énorme à la Commune pour tous types de produits d'achats, elle devra faire des achats équitables. Dans ce contexte, il y a lieu de distinguer les marchés équitables des marchés durables. La législation sur les marchés publics possède déjà des règles contraignantes avec les directives de l'OMC en matière sociale, au point qu'elles ne sont pas applicables que dans 38 pays de manière réciproque, principalement occidentaux, les pays dit émergents ou en voie de développement n'y figurent pas. La plupart des communes ayant adhéré à cette campagne ont adhéré à des achats durables, c'est-à-dire le respect de certains critères dits sociaux ou environnementaux, appelés la bonne gouvernance. L'achat équitable pour bien comprendre la situation, exige une traçabilité des produits qu'une Municipalité comme Gland ne peut garantir par manque de moyens et de compétences. Les 38 pays qui s'offrent mutuellement cette bonne gouvernance et ce contrôle ont des richesses, se protègent un peu entre eux et ont des règles sociales et de contrôles garantissant que les produits fabriqués et achetés sont dits équitables d'office. Le problème commence lorsque l'entreprise, auprès de qui la Commune achète des produits, a besoin de sous-traitants pour lesquels, quel que soit le domaine, il est quasiment impossible de contrôler la production de manière équitable. Exiger d'un fabricant qu'il prouve la provenance de son matériau ou des pièces qui ont permis de fabriquer un produit, qu'il a bien été produit dans des conditions équitables, est mission impossible pour une collectivité publique comme la commune de Gland, notamment en terme de traçabilité car le produit voyage pour sa fabrication. L'ensemble des marchés publics représente à peine le 10% des achats que nous avons en Suisse, le reste des achats se trouve à titre privé. Le 90% des achats, ce sont nous les individus qui les pratiquons et sommes donc tous concernés en premier lieu. Il est facile de donner des leçons de morale et de bonne conscience à une Municipalité alors que nous-mêmes n'appliquons pas ces principes-là. M. Vallat cite deux exemples, l'un: M. Marthaler prônant le label éco-entreprise pour décrocher des marchés publics décrivant un certain nombre de conditions et d'exigences au niveau social et gouvernemental, ce label donc n'a aucune exigence que l'entreprise doive faire elle-même des achats équitables auprès de ses sous-traitants; l'autre: la Commission marché public pour favoriser l'égalité homme-femme, après quatre ans de travail la seule chose qui en est ressortie c'est un engagement sur l'honneur et pour vérifier que cet engagement sur l'honneur a une traçabilité dans l'application, à nouveau c'est mission impossible puisque les moyens ne sont pas là, même s'il y a une loi fédérale sur l'égalité homme-femme. Quel moyen de contrôle de traçabilité la Commune aura-t-elle? Va-t-elle se référer au Canton? Le Canton à la Confédération? Pour le moment il n'y a pas de contrôle pour garantir que la sous-traitance fabrique des produits de manière équitable.

- M. Tiya: est sensible à cette problématique mais n'est pas d'accord avec ce qui vient d'être dit. Il est possible de contrôler la traçabilité et cite en exemple une usine de chaussures de sport ayant eu des problèmes lors de la fabrication dans des pays asiatiques. Le meilleur contrôle est le public ou un article dans un journal faisant réagir immédiatement. La multinationale doit contrôler ses sous-traitants, plein de villages d'Afrique ou d'Asie ont été sauvés par ces petites actions faites ici mais que personne ne voit. Lorsque la Municipalité met des exigences dans les commandes, la multinationale est obligée de contrôler, elle ne peut pas prendre de risques d'employer des enfants de moins de dix ans par exemple, en sachant qu'à tout moment cela peut être dévoilé et perdre ainsi toute sa crédibilité. Le contrôle est public et ouvert, l'effet est direct, l'effet est continu, c'est un processus. Le geste à faire pour les pays du sud ou asiatiques est de donner la possibilité aux gens de travailler et entretenir leur famille en restant chez eux, grâce à cela des pays peuvent s'en sortir.

- M. Favez: remercie M. Tiya pour ses paroles plus optimistes que celles de M. Vallat. M. Vallat a expliqué que l'on se trouve dans un processus extrêmement difficile et que nous nous trouvons, actuellement, au bas d'un escalier dont la première marche n'a pas encore été gravie. Il est demandé au Conseil de passer cette première marche pour arriver dans quelques années à la troisième ou plus haut. Avec cette vision-là, les choses peuvent avancer et non pas avec une vision pessimiste comme celle de dire, ce n'est pas possible donc on ne fait rien. Il y a

un geste à faire qui soit symbolique aujourd'hui. Il aurait été facile d'accepter la transformation en postulat ce qui aurait permis une application plus souple à la Municipalité. M. Favez encourage à accepter la motion et espère que si la Municipalité appliquait la motion comme si c'était un postulat, il ne lui en serait pas tenu rigueur.

- **M. Creteigny:** la Municipalité est préoccupée par ces éléments d'achats équitables et un délégué assistera à la journée d'information. La Municipalité se renseignera aussi pour savoir dans quel cadre elle peut se diriger dans un sens plus social. L'une des difficultés par rapport à cette motion est qu'elle a, contrairement à un privé décidant d'un achat équitable ou durable en fonction de son achat, plusieurs fournisseurs avec toute une série de procédure et de type d'achat différents, les contraintes sont difficiles. Il regrette que le postulat n'ait pas été accepté, la réponse aurait plus simple. La Municipalité cherche plusieurs solutions, c'est pourquoi il ne faut pas accepter la motion.
- **M. Rohrer:** la Municipalité a la possibilité de présenter un contre-projet à une motion allant dans le sens présenté par M. Creteigny.
- La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

### **Décision**

*Par 32 non, 16 oui et 9 abstentions signifiées, le Conseil communal refuse de prendre en considération la motion de Mme Sara Petraglio.*

- **M. Favez:** demande, comme annoncé tout à l'heure, un appel nominal pour mettre en évidence les contradictions de ce Conseil.
- La présidente rappelle qu'il faut un 1/5 des membres pour soutenir cette demande et répond que le résultat du vote est valable.
- **M. Favez:** il n'est pas trop tard de demander l'appel nominal sur le dernier vote de la prise en considération de la motion. Il constate que l'ensemble de la droite a refusé la transformation du postulat et maintenant refuse la motion, ce qui est incohérent, d'où la demande d'un appel nominal.
- **M. Haussauer:** propose une suspension de séance afin de vérifier dans le règlement si l'appel nominal peut avoir lieu après le vote.
- La suspension de séance est accordée par la présidente.
- Les débats reprennent suite à la suspension de séance. Après un départ, le nombre de Conseillers présents est maintenant de 62.
- La présidente se référant à l'art. 90, alinéa 7 du règlement, le résultat du vote est maintenu.
- **M. Favez:** cite également l'art. 90, qui dit que la contre-épreuve peut être demandée en cas de doute et l'alinéa suivant parle spécifiquement du vote nominal. Il n'insiste pas, retire sa demande de vote nominal tout en regrettant l'attitude de certains dans ce Conseil ayant démontré une incohérence totale, en particulier les membres de la Commission qui à l'unanimité demandait la transformation en postulat et aucun de ces membres ne s'est prononcé avant le vote.

### **14. Nomination d'une commission pour l'étude de la prise en considération du postulat de M. Michael Rohrer intitulé « Etude de l'opportunité de mettre en place un réseau de vélos en libre-service sur la commune ».**

- La séance sera convoquée par le premier membre et la secrétaire donne les noms des commissaires désignés par les partis. Ce sont:

*Premier membre:* Tacheron Jacques, lib - *Membres:* Studerus Gabriel, GdG – Teixeira Maria, GdG Bovon Jean-Michel, rad. – Rohrer Michael, soc.

## DIVERS

### **15. Interpellation de M. Jean-Michel Favez intitulée «Quelle politique communale pour rendre publique les rives du lac?»**

La présidente donne la parole à M. Favez pour le développement de son interpellation, cette dernière sera jointe au présent procès-verbal.

M. Favez précise qu'il n'attend pas une réponse immédiate de la part de la Municipalité, vu le nombre de questions posées et complexes contenues dans son interpellation.

### **16. Divers et propositions individuelles**

- Mme Roy: a posé une question lors de l'adoption du procès-verbal, elle en attend la réponse.
- M. Creteigny: le Réseau d'accueil des Toblerones a officiellement commencé son activité le 1<sup>er</sup> août. L'une des conséquences est que l'organisation de l'accueil familial de jour change tant en terme tarifaire que pour les conventions d'accueil. Dès lors, il était nécessaire de remplacer toutes les conventions d'accueil pour repartir avec de nouvelles. Un délai légal de deux mois était à respecter. Les conventions d'accueil ont été dénoncées fin juin, les nouvelles reprenant en septembre. Les parents ont aussi été encouragés, sans aucune obligation, à commencer une nouvelle convention le 1<sup>er</sup> août, les parents souhaitant continuer l'accueil à partir du 1<sup>er</sup> septembre signaient une nouvelle convention à partir de cette date.
- Mme Roy: les parents sont encouragés à signer ou à accepter la nouvelle convention, ils ne doivent pas en refaire une, c'est bien ça?
- M. Creteigny: la convention est passée entre les parents, l'accueillante et l'Administration. Une fois les conventions dénoncées, les parents avec les autres partenaires refont une convention. Ce sont les parents qui déterminent le temps et les jours de placement, ce sont eux qui décident de continuer le placement ou pas.
- M. Calabrese: les utilisateurs des Jardins familiaux vont souvent chercher du compost à la déchetterie en étant obligé de traverser une route ayant un trafic assez important. Serait-il possible à la Municipalité, en accord avec le président des Jardins familiaux, d'apporter une ou deux fois par année un peu de compost plus proche des Jardins familiaux?
- M. Fargeon: la Municipalité va entrer en contact avec le président des Jardins familiaux et examiner de quelle façon il serait possible d'amener ce compost. Il est vrai qu'il y en a assez et que parfois il faut en éliminer.
- Mme Casson: remercie, aux noms des riverains de la rue de la Gare, la Municipalité pour avoir mis en place avec succès la zone 30km/h. Serait-il possible de revenir au système d'informations et de distribuer, via les boîtes aux lettres, le programme de la déchetterie?
- M. Lambelet-du-Gay: revient sur le Réseau d'accueil des Toblerones en précisant qu'il ne s'agit pas de délais légaux mais contractuels. Il est déçu par le fait que l'on favorise le renouvellement des conventions, même s'il le comprend et trouve dommage que pour certaines personnes les tarifs aient augmenté de plus de 50%, surtout en période actuelle de crise où les gens ont pas mal de difficultés que l'on aie des augmentations pareilles. Lorsque les assurances maladie augmentent de 10%, il y a réaction, là on parle de réseaux d'accueil et l'on s'aperçoit que les augmentations peuvent être très significatives. Ce n'était pas très honnête de favoriser le renouvellement des conventions dans des délais très proches, pas mal de gens sont amenés à les signer, que va faire la Municipalité pour des personnes ayant des augmentations de tarifs significatives ne soient pas trop péjorées?.
- M. Hill: que va faire la Municipalité concernant les trous dans l'école de Mauverney? Y-a-t-il de l'amiante dans les bâtiments publics et quelle est la qualité de l'air? Existe-t-il un couvre-feu

concernant les jeunes, car des enfants de dix à douze ans se baladant à 23h30 en buvant des bières et fumant des cigarettes est une chose que l'on ne peut accepter?

- M. Cretegny: concernant le Réseau d'accueil, il s'agit bien de délai contractuel. Ce n'est pas malhonnête de proposer de signer un mois avant si les gens le souhaitent, c'est un choix qui n'a pas été imposé mais proposé. Ceux ayant envie de rester avec le contrat initial jusqu'en septembre l'on fait, cela ne facilite pas la facturation, mais ils avaient parfaitement le droit de le faire. Si des personnes ont eu des augmentations et se retrouvent au haut du tarif, pour d'autres catégories de personnes, il y a eu diminution. Les questions tarifaires dépendent maintenant du réseau et ce n'est pas spécialement la Municipalité qui va faire quelque chose. Il y a plusieurs éléments dans le cadre de la mise en place de ces réseaux qui montrent de grandes disparités tarifaires dans l'ensemble du Canton, Gland n'a pas forcément le tarif le plus élevé, même si l'augmentation est importante pour certaines personnes. Petit à petit, l'ensemble de ces tarifs vont être revus et des améliorations seront apportées. L'analyse du fonctionnement du réseau doit être faite pour pouvoir aller de l'avant et pour le moment il n'y a pas suffisamment de données. Les premiers bilans seront pour la fin d'année ou le début de l'année prochaine.
- M. Genoud: la Municipalité est très attentive à l'entretien des bâtiments communaux. L'école de Mauverney fait régulièrement l'objet d'une visite afin de surveiller l'état des bâtiments et remettre en état les trous dans la façade. L'amiante est un sujet sensible, spécialement pour les bâtiments scolaires. La Municipalité a une offre d'une entreprise spécialisée qui dépasse largement ses compétences. Un préavis pour faire l'étude de désamiantage ou de présence d'amiante dans les bâtiments scolaires sera certainement présenté au Conseil. Avec les études en cours sur tous les bâtiments communaux pour l'efficacité énergétique sera jointe aussi la question de l'amiante. C'est prévu dans les études d'ici la fin de l'année et début 2010.
- M. Cretegny: avait déjà annoncé, lors d'un précédent Conseil, la position de la Municipalité pour réintroduire une réglementation des heures limites quant à la sortie des jeunes à l'extérieur. Actuellement, si l'on trouve un jeune de douze ans, à 2h du matin, légalement il n'y a aucun moyen de l'interpeller à moins qu'il ait fait une bêtise. Il est indispensable de revoir certains éléments du règlement de police.
- M. Golay: des élèves de l'école des Perrerrets s'étonnent de la suppression de la plupart des passages piétons et serait-il possible, suite au contrôle fait par le petit radar «gentil», d'avoir un compte rendu des voitures ayant dépassé le 30km/h? car beaucoup, semble-t-il sont en dessus du 30km/h.
- M. Cretegny: la disparition des passages piétons est réglementaire lorsqu'une zone 30 est faite. Il ne reste plus que le passage qui se trouve à la rue du Borgeaud au droit de la Coop. Au moment où l'on ne maintient plus qu'un seul passage, les gens ne savent plus trop ce qu'il faut faire. La vitesse dans la zone 30 a passablement diminué grâce au zigzag entre les pots. Le comptage du radar ne donne pas d'indication mais donne simplement un flash de la vitesse lorsque l'on passe. Nous possédons un appareil qui permet de faire des comptages et là nous avons l'obligation, en mettant en place une zone 30, de devoir faire des comptages maintenant et à la fin de la première année d'exploitation afin de vérifier si les mesures prises sont adéquates et dans quelles mesures elles doivent être modifiées. Ces vérifications se feront au fur et à mesure, les pots sont mobiles et, si nécessaire, peuvent être déplacés et améliorer la situation si besoin.
- M. Tacheron: désire savoir ce qui a motivé le gravillonnage à la déchetterie, n'ayant pas obtenu de réponse satisfaisante de la part du responsable.
- M. Fargeon: pour donner suite à plusieurs demandes du surveillant de la déchetterie, il a été fait un surfaçage afin de boucher les trous. C'est une chose assez simple et pas trop chère. Il y a volonté de revoir la déchetterie au niveau de sa taille, une étude est en cours sur l'affectation future de la déchetterie et de la valoriser de la meilleure manière.
- Mme Roy: le passage sous la ligne de chemin de fer a aussi des trous, ce qui est fort désagréable par temps de pluie. Si ce travail incombe aux CFF, elle espère que ce ne sera pas

aussi long, pour boucher ces trous, que comme sur le pont de l'autoroute. La zone sud de la Gare a bien été améliorée mais le problème des voitures persiste, elles sont toujours là, bloquent le passage, lors de l'arrivée des trains, surtout aux environs des 17h.-18h., et il n'y a jamais un policier sur place à ce moment-là.

- M. Genoud: la remise en état de ce passage sous voies est prévue dans le projet Gare nord. Les contrôles de police font partie des préoccupations de la Municipalité. Il est évident qu'il n'y a pas toujours la présence d'un policier concernant ce problème, cette situation doit être étudiée tant auprès du Service à la population qu'éventuellement au niveau de la gendarmerie.

- La présidente clôt la séance tout en rappelant la prochaine séance du Conseil, le 8 octobre 2009 à 20 heures.

La séance est levée. Il est 23h07

Pour le bureau de Conseil communal:

La présidente:

La secrétaire:

Sara Petraglio

Mireille Tacheron